

La lettre d'info aux Auvillaraïses

éditée par les membres de "un élan nouveau avec les Auvillaraïses" - n° 11 - juin 2002

L'éditorial

Cypres de la vierge ;

Si loin de la réalité.

La dernière séance du conseil s'est déroulée dans la petite salle car la grande était occupée par une exposition de peintures. Cette proximité imposée a pour avantage de favoriser les débats, les discussions, les échanges. Les membres du conseil étant si près les uns des autres.

Lors de cette séance, la décision a été prise de planter des cypres, proches de la statue de la vierge. Les Auvillaraïses vont se sentir enfin soulagés car le suspense devenait insoutenable sur le choix entre les différentes variétés d'arbres.

Par contre, trois sujets auraient mérité de figurer à l'ordre du jour à notre point de vue.

Le premier concerne l'accident de la circulation qui a eu lieu devant la poste. Cet accrochage entre un véhicule automobile et un enfant à vélo pose une fois de plus, le problème de la circulation routière dans le village. Nous voulons parler de la limitation de vitesse et des moyens mis en œuvre pour la faire respecter.

Le second touche l'environnement. Le glissement d'une partie d'un terrain privé sur la route départementale dans le virage en bas d'Auvillar a trois causes : le déboisement suivi des fortes pluies sans collecte de la source présente à cet endroit. Pour les pluies, nous ne pouvons que subir. Pour la source, il fallait maintenir à tout prix la collecte vers le caniveau comme elle existait précédemment. Pour le déboisement de ce terrain fortement en pente et dominant une route départementale, une autorisation du maire ou de la direction de l'équipement serait à notre avis nécessaire.

Le dernier concerne le sujet sur le gaz, évoqué dans notre dernière lettre. Visiblement, malgré l'attente des Auvillaraïses, ce dossier n'est toujours pas à l'ordre du jour.

Conseil municipal du 13 mai

absents : Messieurs Delrieu et Gripon observateurs : 6

◆ **L'élection présidentielle** : M. le maire fait remarquer que le score du FN au second tour sur Auvillar est plus faible que dans les communes du canton.

◆ **Le voyage en Bretagne** : M. le maire tient à faire une mise au point sur la rumeur qui circule dans le village concernant le financement de cet échange entre Auvillar et Saint Servan. Huit personnes du conseil municipal faisaient partie du voyage. Cinquante cinq personnes ont pris l'autocar qui a coûté 2000€. La participation demandée était de 46€. par personne. Mme Sarraut rajoute qu'il n'y a eu aucune participation financière de "l'Intersociété".

Qui va payer la note lors de la prochaine venue des Bretons ?

◆ **L'enquête d'utilité publique sur l'extension de la gravière de Pommevic** : Pour le confort des marcheurs de Saint Jacques, Mme Chambaron propose de les faire passer par un ancien chemin de Grande Randonnée éloigné de la gravière et qui longe les peupliers. Pour ne pas dégrader le point de vue depuis la place du Château, la plantation d'une rangée d'arbres sera demandée. M. Boissier souhaite que l'engagement pris par l'exploitant de la gravière sur une remise en état "progressive" des lieux soit plus explicite.

◆ **Les travaux "place de la vierge"** : Trois cypres de grande taille seront finalement commandés pour être plantés à l'automne. Le coût n'est pas encore connu.

Un second devis d'un montant de 2106€, proposé par le forgeron de Dunes a été présenté pour la mise en place d'un garde-fou. Ce devis, bien plus faible que le précédent (4782€), est accepté. De plus, un devis lui a été demandé pour renforcer l'angle du mur de la place

du château.

Une demande de subvention va être adressée à la Communauté des Communes pour l'aménagement de cette "nouvelle place". Une participation de 40% est espérée.

◆ **Le nouveau contrat avec le prestataire de service "Plastic Omnium"** : l'ancien contrat de fourniture de poubelles s'élevait à 79€ par m3 (516F). Le nouveau, d'une durée de cinq ans, coûtera 53 € par m3 (350F) avec en cadeau dix corbeilles à papier publiques.

◆ **Les adjoints cèdent leur augmentation à deux conseillers** : La circulaire du 20 mars dernier porte l'indemnité maximale mensuelle des adjoints de 250€ à 294€. D'un commun accord, nos quatre adjoints - Mmes Sarraut et Boucher, Messieurs Boissier et Soucaret - ont décidé de rétrocéder cette augmentation à Messieurs Madaule et Delrieu pour les services rendus à la commune (89€ par mois chacun).

Rappelons que M. le maire touche une indemnité 4,56 fois plus élevée que celle des adjoints.

◆ **L'association "SOS, maman travaille" recherche un local de bureau** : M. Nicolas, président de cette association qui a pour vocation d'organiser la garde des enfants quand les mamans travaillent, demande de pouvoir disposer d'un local pour recevoir les clients. La petite salle située au Sénat et qui était dédiée et utilisée par l'association du foot, lui sera louée pour une somme de 30€ par mois avec un bail d'un an.

◆ **Une subvention de 312,52€ pour la réfection de la façade de M. et Mme Caussat Robert** sera versée.

◆ **Un nouveau livre sur l'histoire d'Auvillar** : Mme Andrée Capgras, ancienne présidente de l'office du tourisme d'Auvillar vient d'écrire un livre intitulé :

"l'Histoire et le Patrimoine d'Auvillar"

La mairie de Valence lui a versé 3000€. Une somme de 1500€ (10 000F) est proposée par M. le maire

bien que ce dernier en trouve la lecture "un peu indigeste". En contrepartie, la commune recevra l'équivalent en livres.

Félicitations pour cet auteur qui a ses racines ici.

◆ **La restauration d'un tableau de la fin du 17ème siècle à l'église :** M. le maire présente à nouveau ce projet mené par la DRAC. Le coût de la restauration de cette toile représentant la crucifixion, s'élève à 5227 € TTC. L'état en subventionne 25%, le département autant. La part de la commune va donc s'élever à 2614 €. (17147F). "Si la commune refuse la proposition, celle-ci sera annulée" précise le maire.

Dans la séance du 09 octobre 2001, le conseil avait estimé que d'autres travaux étaient prioritaires et qu'un second devis serait demandé. Or, il se trouve que le devis de l'époque est le même que celui d'aujourd'hui.

◆ **Un client compte acquérir deux lots au lotissement :** Ces deux lots sont situés dans la partie la plus haute du lotissement. M. le maire n'est pas d'accord car cela va dénaturer l'équilibre du paysage avec la construction d'une seule maison. M. Boissier rétorque que vu les difficultés rencontrées depuis plus de dix ans dans la vente de ce lotissement, l'intérêt de la commune est de répondre favorablement à l'offre. D'autres conseillers estiment que la reprise économique aidant, les derniers lots vont finir par se vendre. Dans le débat, le maire annonce qu'il va demander la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil a la mémoire courte. La même situation s'est présentée en 2001 à deux reprises. Le conseil avait répondu favorablement. Si la commune veut autant de pavillons que de lots, la solution consiste à construire pour le compte de la commune puis à revendre ou à louer. Bardigues a procédé ainsi. Pour terminer, Bardigues, Donzac, Dunes voient depuis des années quelque soit l'état de l'économie, des maisons sortir de terre comme des champignons. Cherchons-en les raisons et n'hésitons pas à les copier. Un

lotissement va voir le jour à Saint Loup avec huit lots.

◆ **La commission de sécurité a donné son accord pour l'ouverture de la pizzeria :** M. le maire regrette qu'une fontaine ait été installée en plein milieu de la salle !!

Les brèves du conseil

□ **Nettoyage de printemps :** Mme Sarraut invite les bénévoles le 1er juin prochain à venir nettoyer le jardin "Michaud" situé au fond de la place de la Halle.

A vos outils. L'objectif final est d'en faire un jardin d'agrément avec mise en place d'un banc public où les amoureux se bécoteraient...

Nos brèves

□ **Les associations et les subventions municipales.**

L'an dernier, en mars 2001, le montant des subventions avait augmenté de 5% en passant de 410000F à 430000F. L'intersociété avait bénéficié d'une augmentation exceptionnelle de 8000F pour la venue des Bretons dans le cadre de l'échange. Le Squash, quant à lui, avait reçu 10000F en plus. Enfin, la subvention façades avait augmenté de 15000F.

Cette année, le montant total reste le même qu'en 2001 alors qu'il aurait dû diminuer d'au moins 8000F (pas de Bretons).

L'analyse des variations annuelles nous interroge. Les associations sont citées par ordre décroissant des subventions.

L'intersociété qui s'accapare 17% de la cagnotte avec ses 11357€ (74500F) a 500F de plus que l'an dernier. Cette association - Etat dans l'Etat - ne laisse transpirer aucun chiffre. Son bureau annonce que ces derniers sont disponibles mais nous préférierions une démarche spontanée de sa part en les fournissant.

L'enveloppe pour les subventions façades avec une augmentation de 15000F l'an dernier, continue sa forte progression cette année avec 10000F soit un nouveau montant de 60000F.

Le squash après une augmentation de 10000F en 2001 recule de 5000F cette année avec 45000F de subvention.

L'association du football après une baisse de 5000F l'an dernier, reste stable cette année avec ses 37000F.

L'association foncière est en baisse de 2000F avec 24000F cette année.

L'office de tourisme avec 2300F d'augmentation voit sa nouvelle subvention s'élever à 22300F.

□ **Les associations d'Auvillar et le forum des associations de la communauté des communes.** Le forum des associations Valenciennes a décidé de s'ouvrir à l'ensemble des associations de la communauté des communes. Une première réunion s'est tenue le vendredi 17 mai à la salle polyvalente de Golfech en vue de préparer la manifestation des 05 et 06 octobre prochains. Souhaitons que la vie associative Auvillaraise soit fortement représentée lors de ce forum.

□ **Auvillar dans la magazine "Femme Actuelle".** Auvillar est souvent cité en bien dans les différents magazines pour son patrimoine et pour son titre de plus beaux villages de France. Malheureusement, il n'en est pas de même dans cet article de deux pages sur la pollution à la dioxine.

Dans ce périodique, nous apprenons que notre incinérateur d'ordures ménagères fait partie des 42 sites français non conformes et qui plus est, n'a pas répondu à l'arrêté préfectoral de mise en demeure.

En attendant la fermeture annoncée à plusieurs reprises et depuis de nombreuses années par notre maire - vice président du syndicat des ordures ménagères -, les riverains sont exposés depuis des années à l'inhalation des fumées toxiques. Le reste de la population l'est via la nourriture.